COMMUNE DE Montguyon DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025**	

De : Simone ARAMET - Secrétaire de séance **Début de séance :** 20h30 **Fin de séance :** 23h00	**A :** Participants **CC :** CORNIL Christine

Objet : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2025

Etaient présents :
Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Marie BERNARD, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Carine MOULY, Claude NEREAU Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Christophe METREAU

Excusés : Claire LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

DOSSIER 1 Approbation du Compte-Rendu de la séance du 21 juillet 2025

Approuvé à l'unanimité des membres présents

DOSSIER 2 Dossier groupe scolaire Point de situation sur la rentrée 2025/2026

Monsieur le Maire-Adjoint en charge de la vie scolaire informe les membres du Conseil municipal que la rentrée des classes pour l'année scolaire 2025/2026 s'est bien déroulée.
L'effectif global est 213 élèves répartis :

MATERNELLE
72 élèves répartis sur 3 classes
- Monsieur BLET (directeur) 24 élèves
- Madame THOMAS 24 élèves
- Madame BRIFFAUD (nouvelle enseignante) 24 élèves
- 3 ATSEM (Sandrine TESSON, Camille NOININ et Mélissa MAURICE qui est positionnée en CDI au 01/09/2025)

ELEMENTAIRE
141 élèves répartis sur 6 classes
- Madame PAILLOTIN (directrice)
- Madame RIGAUX
- Madame HORSEAU
- Madame LAGRAVE
- Madame BERNARD
- Monsieur ARNAUD (Maître Charly)

RASED

4 personnes positionnées

- Monsieur VAUD
- Madame PRIOUZEAU
- Madame LEVAIQUE
- Madame RAYNAL (remplacement de Quentin)

Monsieur le Maire-Adjoint précise que des « petits » travaux ont été effectués pendant les congés d'été :

- Nettoyage de la cour
- Peinture des structures de jeux
- Contrôle des structures de jeux
- Remplacement des distributeurs
- etc

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres présents que des « gros » travaux seront à prévoir pour les années à venir :

- Peinture de toutes les classes (sur plusieurs années)
- Peinture des toilettes de l'école du haut
- Projet du mur de soutènement de l'école du haut
- Espaliers entre les 2 écoles
- Remplacement de la structure de jeux

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres que pour les futurs plans « canicule », des mesures devront être mises en place :

- Achat de climatiseurs mobiles (un par classe) budget à étudier et à prévoir au prochain BP 2026
- Pose de brumisateurs dans les cours
- Réflexion sur un système d'ombrage et de revégétalisation des sols
- Réflexion sur la mise en place d'un système de chauffage autre que par énergie fossile

PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres que suite à l'échec d'un agent à la formation diplômante du Brevet d'Animateur aux Fonctions de Direction (BAFD), la commune se trouve en difficulté pour maintenir la subvention de la CAF d'un montant en moyenne de 13 000 euros/an. Cette subvention est soumise à un Projet Educatif du Territoire (PEDT) qui doit être porté par une directrice titulaire du BAFD. Suite à l'échec de l'agent la commune est sans directrice ou directeur pouvant porter le PEDT.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres que l'agent, Céline BERNARD (en CDI depuis le 01/09/2024) a débuté la formation en vue de prendre les fonctions de responsable du restaurant scolaire au départ en retraite de Madame NORMANDIN Nathalie au 01/01/2027).

Depuis le 1er septembre 2025, le restaurant scolaire accueille :

- 60 élèves en maternelle
- 120 élèves en élémentaire

  Soit 180 élèves

Pour l'année scolaire de 2024/2025, le restaurant scolaire accueillait en moyenne 150 élèves par jour.

Face à cette augmentation de fréquentation, il a fallu que les agents s'adaptent car les places pour la maternelle manquent.

Les élèves en grande section maternelle, déjeunent désormais dans le réfectoire des grands avec une ATSEM dédiée à ces tables.

Cela implique aux agents de dresser les 6 tables entre les 2 services soit 2 dressages.

LOGICIEL ARG FAMILLES

Le fonctionnement de cette application est désormais maîtrisé par les familles et par nos équipes qui fonctionnent en binôme.

Grâce à un suivi des impayés, les dettes ont très fortement diminué (moins de 200€ à ce jour). Toutefois, il est demandé aux familles de veiller à régler les repas à chaque réservation. Monsieur le Maire rappelle que cette gestion concerne les deniers publics et qu'il est de son devoir de veiller à la bonne gestion des recettes de la commune.

Il précise également que la collectivité doit justifier auprès de la direction des finances publiques des impayés de la commune. Des échéanciers ont été mis en place (sur 3 mois maximum) afin de permettre à certaines familles de régler plus facilement les impayés.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que les indicateurs de fréquentation restent assez peu fiables mais la collectivité a désormais un outil de communication efficace vers les familles en cas de crise et un suivi au cas par cas (allergies, PAI, facturation pour les gardes alternées, ...).

NOUVELLE REGLEMENTATION INTERDISANT LE TABAC A PROXIMITE DES ECOLES

La collectivité envisage un partenariat avec LA LIGUE CONTRE LE CANCER pour donner du sens à cette nouvelle loi règlementaire. Cette interdiction sera étendue à l'ensemble du parking par arrêté municipal dans les prochains jours.

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres du Conseil municipal que le groupe scolaire accueille un enfant porteur de handicap. L'Education Nationale et la MDPH lui accordent un Accompagnement d'un Elève en situation de Handicap (AESH) pour la durée des repas au restaurant scolaire, facilitant son apprentissage.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que les modalités de cet accompagnement ont été définies par le coordinateur du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL).
Pour la bonne suite de cet accompagnement, Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation de signature de la convention établie par l'Education Nationale de la Charente-Maritime.

Après lecture faite de la convention par Monsieur le Maire, Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation à signer la convention établie par l'Education Nationale de la Charente-Maritime relative à la mise en place d'un accompagnement humain (AESH) sur la pause méridienne pour un élève inscrit à l'école maternelle du groupe scolaire de la commune.

DOSSIER 3 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Point de situation sur le dossier révision globale du PLU de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal présents qu'il s'est rendu avec le 1er Maire-Adjoint à une réunion à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) à Jonzac. Cette réunion s'est déroulée en présence du directeur de l'urbanisme de la CDCHS, Monsieur MOUILLOT et de 2 agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a indiqué à Monsieur le Maire qu'en l'état, il émet un avis défavorable à la validation du PLU de la commune.
Monsieur le Maire annonce que l'enquête publique prévue à l'automne 2025 n'aura pas lieu et qu'elle est reportée à une date encore inconnue.
La DDTM estime que le travail de découpage des enveloppes urbaines effectué par le cabinet CITTANOVA et la commune, n'est pas assez abouti et ajusté (dans les zones grises il faut limiter les constructions).
Monsieur le Maire précise qu'il reste donc beaucoup de travail à fournir pour aboutir sur l'arrêt des règlements graphique et écrit.
Une fois que le Conseil municipal aura arrêté les règlements, les Personnes Publiques Associées (PPA) auront 3 mois pour analyser le projet et instruire le PLU de la commune.
Ensuite, le lancement de l'enquête publique pourra avoir lieu et, ce pour plusieurs semaines.
Suite à l'enquête publique, les remarques rendues seront envoyées aux PPA pour validation du PLU.
Monsieur le Maire précise que le PLU actuel est valable mais que pour certains dossiers, il peut avoir un arbitrage avec le projet du nouveau PLU (sursoir à statuer).
Avec ce refus de validation du PLU, Monsieur le Maire informe les membres qu'actuellement il n'y a pas de planning de défini.
Suite à l'avis défavorable de Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire a demandé qu'il fournisse les arguments de son refus mais également qu'il fournisse des pistes et les causes pour modifier en conséquence, le projet de révision globale du PLU.

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il sera avec l'ensemble des élus « le défenseur » de notre territoire et surtout qu'il assurera le maintien de la dynamique démographique et sociale-économique face aux contraintes imposées par les services de l'Etat.

DOSSIER 4 Dossier « encart publicitaire » Proposition de vente d'encart publicitaire dans le journal communal « La Gazette »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une entreprise du territoire de la commune a formulé la demande d'obtention d'un encart publicitaire dans le journal communal « La Gazette ».

Les services de la collectivité ont contacté un grand nombre de communes (petites, moyennes et grandes) des départements 16, 17, 24 et 33 pour savoir si des encarts publicitaires étaient proposés dans leurs journaux communaux.
Toutes les communes contactées ont répondu qu'elles ne procédaient pas à des encarts publicitaires.
La Mairie de Cognac passe par une régie publicitaire. Cette régie reverse un pourcentage des recettes des encarts. Ce versement ne finance pas les frais d'impression du journal communal de Cognac.

Monsieur le Maire demande aux membres de donner leur avis sur cette proposition. La majorité des élus présents ont fait part à Monsieur le Maire que le Journal municipal « La Gazette » doit rester un journal qui diffuse des informations sur la commune (évènements, manifestations, associations, ...).
Monsieur le Maire propose de voter à mains levées. Les élus présents acceptent le vote à mains levées.
Par 15 voix CONTRE et 2 voix POUR, le projet d'encart publicitaire est refusé par majorité.

DOSSIER 5 Bilan et compte de résultat 2024 de la SEMIS concernant les 4 logements locatifs sociaux du programme n° 55 à Montguyon

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que par convention de construction du 02 août 1988, la commune a confié à la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) la construction et l'exploitation de 4 logements locatifs sociaux.
Sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2024 qui nous ont été soumis, le résultat comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2024 s'élève à -3 757.65€ (solde débiteur de l'engagement conventionnel au 31/12/2024).
Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2024 laissant apparaitre un débit de 3 757.65€ pour la commune de Montguyon.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le bilan et le compte de résultat 2024 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

DOSSIER 1 Dossier acquisition foncière Vente par la SCI THIBLECI au profit de la commune d'un terrain situé à Saboureau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite acquérir une parcelle située à Saboureau en vue de l'élargissement de la voirie impasse des Vignes à Montguyon.
Cette acquisition concerne la parcelle cadastrée A1915 avec une superficie de 266m².
Le montant de cette acquisition serait d'un montant d'un euro (1€) et les frais de notaire seront à la charge de la commune.
Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir valider le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A1915 d'une superficie de 266m², pour procéder à l'élargissement de la voirie située impasse des Vignes à Montguyon pour un montant d'un euro (1€).

LE **CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée A1915 située à Saboureau d'une superficie de 266m² pour un montant d'un euro (1€) pour l'élargissement de la voirie impasse des Vignes à Montguyon,
- **D'APPROUVER** que les frais de notaire restent à la charge de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

LABEL VILLAGE DE PIERRES ET D'EAU
Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'inauguration du label « Village de Pierre et d'Eau » obtenu cette année par la commune aura lieu le 23 septembre 2025 à 16h30 à la Mairie.

POINT DE RECOLTE DU VERRE
Un élu fait remonter que la borne qui récolte le verre au lieudit Millet est pleine et le ramassage ne se fait pas.
Monsieur le Maire informe que cette borne est fendue et, de ce fait le ramassage du verre ne peut pas se faire.
La Communauté des Communes de la Haute Saintonge en charge de la récolte du verre est informée et procédera au changement de la borne de récolte dans les prochains jours.
Cette question soulève le problème de la gestion de la collecte du verre sur la commune. La collecte n'est pas assez fréquente et cela entraîne une surcharge de toutes les bornes de verre.

DEPOTS SAUVAGES DES DECHETS
Monsieur le Maire sur interpellation d'un élu fait savoir qu'est considéré « dépôt sauvage » tout dépôt mis hors d'un container.
Les cartons volumineux ne doivent pas être déposés dans les containers ou à côté, mais doivent être emmenés à la déchèterie de Clérac.
L'incivilité concernant les dépôts sauvages explose.
Monsieur le Maire précise qu'aucune excuse ne sera entendue concernant les arguments des dépôts sauvages.
Il fait savoir qu'en moyenne les agents du Centre Technique Municipal transportent à la déchèterie 2 camions bennes par semaine. C'est inadmissible.
Tout contrevenant identifié se verra infligé un procès-verbal de 750€ suivant délibération du Conseil municipal.

GUINGUETTE
Monsieur le Maire informe les membres que le dernier week-end d'exploitation de la Guinguette sera le 14 septembre 2025.
Un bilan de la saison sera effectué avec l'exploitant dans les prochains jours et sera communiqué aux élus à la prochaine séance du Conseil municipal.

Fin de la séance à 23h00

A Montguyon, le 11 septembre 2025
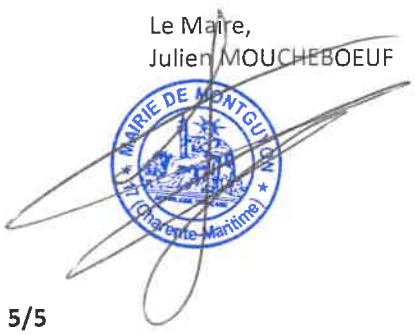
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF